Code de déontologie et d'éthique professionnelle

Le code de déontologie ci-dessous vise à protéger le stagiaire et le client contre toutes applications abusives de l'action de formation par EffiTeam et par tous les formateurs qui interviennent pour cet organisme de formation. Ce code définit les engagements de EffiTeam et des formateurs envers son public et ses clients. Ce code s'applique aux actions de coaching et de mentorat menées par EffiTeam.
Il sert de règles de conduite à ses membres et de référence en cas de non-respect et de plainte.

EffiTeam s'engage à :

I - Exercer son activité en appliquant les principes généraux de déontologie et d'éthique professionnelle

1. Respect de la personne humaine
2. Indépendance de jugement et d'action
3. Honnêteté
4. Neutralité

II - Etablir une relation « gagnant - gagnant » avec les clients

5. Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif à atteindre et faire comprendre le processus au client.
6. Établir une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance.
7. Respecter intégralement les engagements pris.
8. Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.

III - Mettre en œuvre des relations de qualité avec les bénéficiaires des actions de formation, de coaching, de mentorat et/ou de conseil

9. S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.
10. Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.
11. Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
12. Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
13. Respecter la confidentialité des informations concernant son client / ses stagiaires.
14. Respecter la culture de l'organisation cliente.
15. Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
16. S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.
17. Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
18. S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

IV - Respecter les règles éthiques avec la profession

19. Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession, qu'il s'agisse du coaching, du mentorat ou de la formation.
20. Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences.
21. Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.
22. Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.
23. Ne pas prendre sciemment la place d'un confrère auprès d'un client.
24. Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

V - Respecter le cadre légal et réglementaire

25. Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.
26. Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.
27. Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.